Nombre de membres afférents au Comité syndical	62
Nombre de membres en exercice	62
Nombre de membres présents	38
Nombre de membres ayant donné pouvoir	3
Nombre de voix représentées	207,3

Délibération n° : **26.06.15**

Date de convocation : 28 août 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six
Le 8 septembre à 09 heures 30

Le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Conformément aux dispositions en vigueur, celui-ci ouvre la séance et constate que le quorum prévu par l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteint et que le Comité syndical peut, en conséquence, valablement délibérer.

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
Délégués des communes rurales*					
ASTRUC Alain		3,3	X		
BARBÉRIO Daniel		3,3		X	ROUX Christian
BENDER Géraldine		3,3		X	
BIZY Dominique		3,3		X	
BLANC Françoise		3,3	X		
BONHOMME Isabelle		3,3		X	
BONICEL Bernard		3,3		X	
BORGES Jorge		3,3		X	
BOUNIOL Lionel		3,3	X		
BOUSSUGE Daniel		3,3	X		
BRUGERON Jean-Noël		3,3	X		
BRUNEL-GILARDIN Hélène		3,3		X	
CABIROU Christian		3,3	X		
CASTAN Emmanuel		3,3	X		
COLLANGE Jean-François		3,3		X	ASTRUC Alain
CONFORT René		3,3	X		
CORNUT Séverine		3,3	X		
DE MAIO Danielle		3,3		X	
DUVERT Frédéric		3,3	X		
GACHE Christophe		3,3	X		
GERBAL Anselme		3,3	X		
GONZALEZ Didier		3,3	X		
GRANIER François		3,3			
GRASSET Serge		3,3	X		
HERRARD David		3,3	X		
ITIER Jean-Paul		3,3		X	
JAFFUEL Ludovic		3,3	X		
LACOMBE Françoise		3,3		X	
LONGEAC Daniel		3,3		X	
MALHERBE Éric		3,3		X	
MALZAC Claude		3,3	X		
MAURIN Olivier		3,3	X		
MICHEL Jean-Luc		3,3	X		
NOUET Nathalie		3,3		X	
PAGÈS Manuel		3,3	X		

.../...

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
Délégués des communes rurales*					
PALMIER Cédric		3,3		X	
PASCON Christian		3,3	X		
PLAGNES Laurent		3,3		X	
POURQUIER Jean-Paul		3,3	X		
PRADEILLES Christophe		3,3	X		
RECOULY Jacky		3,3	X		
ROLLAND Claude		3,3	X		
ROUX Christian		3,3	X		
SARTRE Francis		3,3	X		
SOULIER Alain		3,3		X	BRUGERON Jean-Noël
SOULIER Samuel		3,3		X	
SYLVAIN Pierre-Emile		3,3	X		
TEISSIER Michel		3,3	X		
TUFFERY Julien		3,3		X	
VAYSSIER Jean-Louis		3,3		X	
VEDRIN Valérie		3,3	X		
VINCENT Antoine		3,3	X		
Déléguées des communes urbaines					
BOULARD Audrey	Mende	25,9	X		
PIC Jérémy	Marvejols	10,5		X	
Délégués des EPCI					
DE LESCURE Jean	CC Mont-Lozère	6,6	X		
FOLCHER Olivier	CC du Gévaudan	10,7		X	
GIOVANNACCI Daniel	SM Environnement Sud Lozère	13,0	X		
HUGON Christine	Syndicat Mixte La Montagne	16,3	X		
PAS Valérie	CC Cœur de Lozère	16,8	X		
PROUHÈZE Henry	SICTOM des Hauts Plateaux	7,7	X		
SAINT-LÉGER Francis	CC Randon Margeride	4,9		X	
SALEIL Jean-Claude	CC Aubrac Lot Causses Tarn	8,8	X		

* Les délégués représentant les communes rurales disposent à parts égales des 170,5 voix attribuées à cette catégorie de membres, soit 3.3 voix par délégué(e) avec un arrondi au dixième de voix.
Pour les trois collèges, les calculs de pondération sont effectués avec le même arrondi au dixième de voix.

Monsieur Christian ROUX a été nommé secrétaire de séance.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
Déploiement du concours "Écoloustics" en Lozère

Monsieur le Président indique aux membres du Comité syndical que la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) a initié, au niveau national, le concours "Écoloustics", destiné à sensibiliser les élèves du cycle 3 (CM1, CM2 et 6e) aux enjeux de la transition énergétique et aux évolutions des modes de production et de consommation de l'énergie.

Dans ce cadre, la FNCCR propose à ses adhérents de décliner ce concours sur leur territoire, avec une organisation en deux étapes : une première sélection au niveau départemental, permettant de désigner les lauréats départementaux, suivie d'une finale nationale organisée par la FNCCR.

Ce concours, qui bénéficie du soutien du ministère de l'Éducation nationale, constitue un outil de sensibilisation particulièrement intéressant pour permettre aux élèves de mieux comprendre les enjeux énergétiques à l'échelle de leur commune et de leur territoire. Il les invite à s'interroger sur l'évolution des usages et des ressources énergétiques, mais également à imaginer les solutions qui pourraient être mises en œuvre demain.

.../...

Les élèves sont invités à réaliser un travail de réflexion, illustré et argumenté, à partir de recherches et de ressources diverses portant notamment sur l'histoire de leur commune, les sources d'énergie utilisées par le passé et aujourd'hui, ainsi que sur les potentialités énergétiques de leur territoire pour demain.

Dans le cadre de cette organisation nationale, la FNCCR met à la disposition de ses adhérents les différents supports nécessaires à la mise en œuvre du concours, notamment la plaquette de présentation, le règlement du concours, des courriers types à destination du rectorat et des partenaires, ainsi que des guides pédagogiques.

Au niveau départemental, le Syndicat assurerait la mise en œuvre opérationnelle du concours, notamment la reprographie des supports, l'animation auprès des classes participantes et l'organisation du prix départemental.

Il est proposé que les classes désignées lauréates au niveau départemental bénéficient chacune d'une dotation consistant en la prise en charge d'une sortie scolaire à caractère pédagogique, en lien avec les thématiques du concours et notamment les enjeux liés à l'énergie, à la transition énergétique, à l'environnement ou au patrimoine du territoire, ainsi qu'une remise de diplôme et de cadeaux à chaque enfant.

Afin de permettre la mise en œuvre de cette opération dans les meilleures conditions, Monsieur le Président propose d'affecter une enveloppe maximale de 5 000 € HT, destinée à financer les différentes dépenses liées à l'organisation, la valorisation du concours et l'attribution des prix départementaux. Il est également proposé d'autoriser la reconduction annuelle du concours dans les conditions et les limites budgétaires exposées ci-dessus.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL
A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

ADOPTE les modalités de mise en œuvre de ce concours "Écoloustics" telles que présentées ci-dessus ;

AUTORISE son Président à mettre en œuvre, sur le territoire départemental, la déclinaison du concours national "Écoloustics" auprès des classes de CM1, CM2 et 6e, à compter de l'année scolaire 2026/2027, et à engager les dépenses nécessaires à cette opération dans la limite d'une enveloppe annuelle de 5 000 € HT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
048-254800022-20260908-260615-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/09/2026

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC

Le Secrétaire de séance
Christian ROUX

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE ET D'ÉQUIPEMENT DE LA LOZÈRE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.